



Réf. : 152.022.058 - Valbonne AB 226, 233 - SNC  
IPIR - Programme immobilier de 138 logements  
répartis en 3 bâtiments

Nice, le **15 NOV. 2022**

**SYNTHESE DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
d'une demande d'autorisation de défrichement d'un bois particulier**

**1. Préambule**

La SNC IPIR a déposé une demande d'autorisation de défrichement dans le cadre d'un projet de construction de logements sur la commune de Valbonne, comprenant 138 logements répartis en trois bâtiments, une voie d'accès depuis la route des Crêtes, 267 places de stationnement, des jardins et aménagements paysagers.

Le défrichement sollicité est de 2,2686 hectares et porte sur les parcelles cadastrales AB 226 et 233.

**2. Rappel réglementaire et procédure de mise à disposition du public**

Conformément aux articles R. 122-2 et R. 122-3 du code de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas par l'Autorité environnementale. Par la décision n°AE-F09321P0342 du 20/12/2021, celle-ci a arrêté la nécessité d'établir une étude d'impact dans le cadre de cette demande d'autorisation.

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier de demande d'autorisation de défrichement déposé par SNC IPIR a été mis à la disposition du public du 17 septembre 2022 au 17 octobre 2022 inclus.

Les éléments consultables étaient les suivants :

- la demande d'autorisation de défrichement,
- l'étude d'impact et l'évaluation des incidences Natura 2000,
- l'avis de l'autorité environnementale du 16 août 2022,
- le mémoire en réponse du porteur de projet à l'avis de l'autorité environnementale.

Le dossier était consultable en version papier, sur demande, dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer, et, en version dématérialisée, sur les sites :

- du ministère de la transition écologique et solidaire de consultation des projets soumis à étude d'impact : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>
- des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : <http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/> (Accueil > Publications > Avis de mise à disposition du public)

Un avis de mise à disposition du public a été publié dans deux journaux d'annonces légales (« Nice Matin » et « Tribune Côte d'Azur ») et affiché en Mairie de Valbonne et sur le site du projet au moins quinze jours avant le début de la mise à disposition du public.

Le public pouvait déposer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :  
ddtm-air-france-valbonne@alpes-maritimes.gouv.fr .

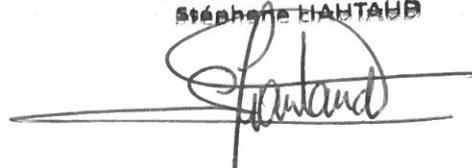
### **3. Propositions et observations du public**

La mise à disposition du public n'a donné lieu à aucune observation.

### **4. Conclusion**

La mise à disposition du public n'a généré aucune participation. Considérant cette absence d'observation et l'ensemble des pièces du dossier, il est donc décidé d'autoriser le défrichement

Adjoint au chef de service  
Eau, Agriculture,  
Forêt et Espaces Naturels  
Réfèrent départemental sismique  
**Stéphane HAHTAUD**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Hahtaud', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.